

---

## PLAN DE COURS<sup>1</sup>

SIGLE ET TITRE DU COURS : FIN3505 - Retraite

GROUPE : 05 - Formation à distance

CHARGÉE DE COURS<sup>2</sup> : Soraya Djouani

---

### PRÉSENTATION DE LA CHARGÉE DE COURS

C'est avec enthousiasme que j'ai pris l'engagement de vous enseigner ce cours retraite pour cette session. Également, j'ai enseigné plusieurs cours de finance et mon orientation vers ce domaine est nourrie par la passion qui m'anime pour le savoir et le partage.

Très hâte de vous accompagner durant toute la session !

---

### ACCEPTATION DU DÉPARTEMENT<sup>3</sup>

---

---

---

**HUMAINE  
CRÉATIVE  
AUDACIEUSE**

<sup>1</sup> [Procédure relative aux plans de cours](#)

<sup>2</sup> Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger la lecture du texte.

<sup>3</sup> Conformément à la [Procédure relative aux plans de cours](#), un plan de cours qui n'a pas été accepté par le département ne peut être présenté aux étudiants.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION DE 1ER CYCLE

### **La formation de premier cycle trouve sa spécificité dans les caractéristiques suivantes :**

- elle vise le développement chez l'étudiant de ses capacités d'analyse et de synthèse par l'étude relativement approfondie d'une discipline ou d'un champ d'études dans les aspects aussi bien théoriques qu'empiriques et en misant sur l'appropriation des fondements et de la méthodologie propre à cette discipline ou à ce champ d'études ;
- dans la perspective d'une éducation permanente, elle développe la capacité d'apprendre par soi-même de façon continue ;
- elle le rend capable de s'adapter facilement aux changements, de relier son champ de compétence aux autres spécialités et de collaborer avec des tiers ;
- elle le rend capable de discerner la valeur objective des affirmations qu'il fait ou qui lui sont faites, de bien comprendre, interpréter et commenter l'information ;
- elle développe chez lui une compétence professionnelle ou scientifique qui le rend apte à intervenir efficacement et à mesurer la portée sociale et éthique de ses activités ;
- elle l'amène à maîtriser le langage propre à son domaine de connaissances, à pouvoir produire un discours cohérent et pertinent, à l'articuler de façon précise, claire et concise, tant à l'écrit qu'à l'oral et, ainsi, à être capable de communiquer ses connaissances dans son milieu professionnel ou scientifique et dans l'ensemble de la société ;
- elle développe son esprit d'initiative et sa créativité, qui le rendent actif dans son milieu et l'amènent à appliquer ses connaissances à des situations et des problèmes nouveaux.

## DESCRIPTION DU COURS

Ce cours aborde les diverses facettes des deux systèmes de retraite (canadien et québécois)

Il permet aux étudiant d'explorer les trois phases de la retraite (planification, préparation et la gestion financière de la retraite.

## OBJECTIFS DU COURS

### GÉNÉRAUX

Le cours initie l'étudiant aux connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs de retraite d'un particulier. Le cours couvre principalement les sujets suivants :

- Les aspects humains de la retraite.
- L'environnement économique, social et politique de la retraite ;
- Les régimes gouvernementaux ; les régimes de retraite des employeurs ;
- Les régimes enregistrés individuels ; les aspects fiscaux et légaux de la retraite.
- Les stratégies d'accumulation et d'utilisation du patrimoine.

### SPÉCIFIQUES

L'étudiant sera en mesure de :

- Comprendre les aspects humains, les facteurs économiques et l'environnement social et politique de la retraite ;
- Conseiller un particulier dans l'élaboration de stratégies d'accumulation et d'utilisation du patrimoine ;
- Comprendre les aspects financiers, fiscaux et juridiques dans une perspective d'accumulation et d'utilisation du patrimoine à la retraite ;
- Connaître les régimes de retraites gouvernementaux et privés.

<b>CALENDRIER ET CONTENU DU COURS</b>		
<b>Séance / Date</b>	<b>Contenu</b>	
<b>Séance 1 :</b>	Les aspects humains de la retraite : espérance de vie; âge de la retraite. La planification des aspects humains (nouvelles réalités, les phases de la transition, les phases de la retraite ainsi que le projet de vie).	3 heures
<b>Séance 2 :</b>	Les aspects économiques de la retraite : vieillissement de la population; pension de la sécurité de la vieillesse; régime de rentes du Québec et régime de pensions du Canada; soins de santé; propositions pour améliorer l'épargne.	3 heures
<b>Séance 3&amp;4</b>	La préparation de la retraite : Les facteurs individuels et personnels; facteurs légaux et réglementaires; facteurs liés au marché du travail ; les étapes de la préparation de la retraite (coût de vie actuel, projection du coût de vie à la retraite, projection des revenus de retraite, projection de l'accumulation du capital retraite, analyse des revenus à la retraite, quantification des écarts, financement du manque à gagner, niveau d'épargne-retraite nécessaire, évaluation de la faisabilité du projet de retraite, évaluation des stratégies d'optimisation).	6 heures
<b>Séance 5 :</b>	Le régime de rentes du Québec (RRQ) : les gains admissibles; la période cotisable; le cotisant, son conjoint et son enfant; les cotisations; les prestations; l'indexation; le relevé de participation; traitement fiscal.	3 heures
<b>Séance 6 :</b>	Les rentes fédérales : service Canada; le programme de sécurité de la vieillesse. (PSV); le supplément de revenu garanti (SRG); l'allocation du survivant; et l'assurance emploi. Les régimes gouvernementaux.	3 heures
<b>Séance 7 :</b>	Le régime de retraite des employeurs : la réforme des pensions (contexte légal et fiscal, objectifs, ainsi que les principes à la base de la réforme); les régimes complémentaires de retraite (régimes à prestations déterminées, régimes à cotisation déterminée, acquisition et immobilisation, prestations payables en cas de départ, de décès ou de divorce, valeur de transfert, traitement fiscal, capitalisation, et solvabilité); le rachat des services passés; le facteur d'équivalence.	3 heures
<b>Séance 8 :</b>	<b>Examen Intra (en ligne)</b>	3 heures

<b>Séance 9 :</b>	<p>Le régime de retraite des employeurs (Suite)-</p> <p>Le compte de retraite immobilisé; REER immobilisé et fonds de revenu viager; la retraite progressive et retraite anticipée; les régimes flexibles; le régime de participation différée aux bénéfices et le régime de participation des employés aux bénéfices;</p> <p>La convention de retraite; Les régimes sur complémentaires de retraite; les régimes de retraite individuels; le régime de retraite simplifié, le régime de retraite par financement salarial; le régime volontaire d'épargne-retraire; le régime de retraite à prestations cibles; les régimes enregistrés individuels.</p>	6 heures
<b>Séance 10:</b>	<p>Les régimes enregistrés individuels : Les cotisations; Les investissements permis</p> <p>Le traitement fiscal; L'utilisation du REER à d'autres fins que la retraite et la transformation en revenus.</p>	3 heures
<b>Séance 11&amp;12 :</b>	Établir un plan de retraite : objectifs; stratégies; attitude du client; âge prévu de la retraite; revenus prévisibles, capacité d'épargne, et stratégies d'épargne.	6 heures
<b>Séance 13&amp;14:</b>	<p>Les stratégies possibles : emprunter pour cotiser au REER; Investir dans le REER ou rembourser son hypothèque; cotiser au REER dans l'intention d'acquérir des actions; régime d'accession à la propriété (RAP); REER ou régime flexible; rachat de services passés; hypothèque inversée sur la résidence ou retrait du REER; REER ou CELI?</p> <p>Comparaison des mécanismes de retraite, aspects fiscaux.</p> <p><b>*Appréciation des évaluations</b></p>	6 heures
<b>Séance 15 :</b>	<b>Examen Final (en ligne)</b>	3 heures

## ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT

### Notation

Conformément à l'article 2.13.1 du [Règlement 3 des études de 1<sup>er</sup> cycle de l'UQAT](#), la notation littérale pour ce cours représente :

Une cote fixe sera utilisée pour établir la notation littérale pour ce cours selon la grille suivante :

A+	93,00 %	100 %	C+	73,00 %	76,99 %
A	90,00 %	92,99 %	C	70,00 %	72,99 %
A-	87,00 %	89,99 %	C-	67,00 %	69,99 %
B+	83,00 %	86,99 %	D+	63,00 %	66,99 %
B	80,00 %	82,99 %	D	60,00 %	62,99 %
B-	77,00 %	79,99 %	E	0,00 %	59,99 %

### Pondération d'une activité

Conformément la résolution M10-GES-38-07 du Conseil de module des sciences de la gestion, aucune activité d'évaluation ne peut représenter plus de 50 % de la note finale d'un cours.

L'enseignant peut exiger, s'il le précise dans son plan de cours, que les étudiants obtiennent une note minimale pour un ou plusieurs éléments d'évaluation pour la réussite du cours.

### Participation

Conformément la résolution M10-GES-38-08 du module des sciences de la gestion, aucune pondération ne doit être attribuée à la participation des étudiants dans tous les cours du module.

### Présentation des travaux écrits

Conformément à la résolution M10-GES-38-09 du module des sciences de la gestion, tout travail remis à l'enseignant doit respecter les règles de présentation de la dernière version du [Guide de présentation des travaux écrits de l'UQAT](#).

### Délai de correction

Sauf dans les cours à formule particulière ou dérogeant du calendrier universitaire (intensif, de moins de trois crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.), un élément d'évaluation comptant pour au moins 20 % de la note finale doit être administré et corrigé pour que les résultats soient connus des étudiants avant la date limite d'abandon sans mention d'échec au dossier universitaire et sans remboursement prévue au calendrier universitaire.

## Évaluation de la qualité du français

Conformément à la [Politique linguistique de l'UQAT](#) et la résolution M00-GES-10-06 du module des sciences de la gestion, jusqu'à 10 % des points des travaux individuels et des travaux en équipe peuvent être déduits de la note obtenue en regard de la qualité du français écrit.

## Omission ou retard dans remise d'un travail

L'omission de remettre ou de compléter un travail dans les délais demandés entraîne une perte de 20 % par jour de retard de la note finale de ce travail.

## Absence à un examen

Conformément à la [Politique d'absence et de reprise à un examen du module des sciences de la gestion](#), seul un motif sérieux permet à l'étudiant de reporter, de s'absenter et de reprendre un examen. Le motif invoqué doit relever de circonstances importantes et indépendantes de la volonté de l'étudiant.

L'étudiant qui doit reporter ou s'absenter à un examen doit compléter, signer et envoyer le formulaire de demande de reprise d'examen dans les délais prescrits avec les pièces justificatives par courriel à l'adresse [gestion.distance@uqat.ca](mailto:gestion.distance@uqat.ca).

## Plagiat

Conformément au [Règlement 12 sur le plagiat ou la fraude pour les étudiants de l'UQAT](#), tout acte (incluant la tentative et la participation) de plagiat ou de fraude relatif autant aux travaux académiques qu'aux documents officiels à caractère scolaire peut entraîner une ou plusieurs sanctions.

## Intelligence artificielle

Le recours aux outils d'intelligence artificielle générative (ex. : ChatGPT) n'est pas autorisé pour la réalisation des évaluations du cours (travaux et examens) et entraînera un signalement à titre d'infraction de nature académique<sup>4</sup>.

Dans tous les cas, la déclaration des sources et références documentaires utilisées est requise. Le fait « *d'utiliser totalement ou en partie un texte ou une production d'autrui ou tout matériel dont le contenu a été obtenu par le biais de ressources informatiques (incluant les outils d'intelligence artificielle comme ChatGPT), en le faisant passer pour sien* », entre autres en n'indiquant pas les références entraînera automatiquement un signalement à titre d'infraction de nature académique<sup>4</sup>. Veuillez-vous référer au Guide de présentation des travaux écrits.

À noter que pour chacun des cours de votre programme des orientations différentes relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative peuvent être prises par la ressource enseignante. Il est de la responsabilité de l'étudiant de se conformer aux attentes de chaque cours.

---

<sup>4</sup> [Règlement 12 sur le plagiat](#), art.4

## Échec à un cours

Conformément à l'article 2.12.3 du [Règlement 3 des études de 1<sup>er</sup> cycle de l'UQAT](#), l'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée du cours, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation atteint. C'est pourquoi, en cas d'échec d'un cours, il n'y a pas d'examen de reprise tenant lieu d'évaluation globale.

Travaux évalués	% de la note finale	Date limite de remise
Quiz	20%	Séance 7 Informations disponibles au Moodle
Examen intra	40%	Séance 8 Informations disponibles au Moodle
Examen final	40 %	Séance 15 Informations disponibles au Moodle

## Détail des évaluations

(Les consignes et les grilles détaillées des évaluations sont disponibles sur le portail du cours)

Les deux examens seront en ligne en mode synchrone.

## SOURCES DOCUMENTAIRES

### Matériel obligatoire :

Aucun matériel n'est obligatoire.

Des références facultatives vous seront fournies dans les notes de cours.

## MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT

### **Rôles du professeur :**

Le professeur collabore à la réussite de l'étudiant par le biais d'activités de réflexion qui contribuent à accroître les différents savoirs nécessaires à cette réussite. En d'autres mots, il transmet les informations pertinentes, oriente et guide l'étudiant dans sa démarche et répond aux demandes individuelles d'assistance en regard de l'atteinte des objectifs du cours et en évalue le degré d'atteinte. De plus, il indique les principes de fonctionnement du cours (par exemple les règles quant à la participation, aux arrivées tardives, aux consignes de sécurité s'il y a lieu, etc.).

### **Délai de réponse :**

La résolution *DEP-2019-SG-287-14* du département des sciences de la gestion stipule que :

« Le professeur ou le chargé de cours répondra à l'étudiant dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Pour les questions nécessitant des réponses plus élaborées, après avis transmis à l'intérieur de ce délai, une réponse complète sera fournie à l'intérieur de cinq jours ouvrables. Passé ces délais, et après avoir tenté une relance, l'étudiant peut aviser le directeur du département, pour les cours de 1<sup>er</sup> cycle, ou le directeur du programme, pour les cours de 2<sup>e</sup> cycle, afin qu'il communique par téléphone avec le professeur ou le chargé de cours concerné. Dans des circonstances particulières, le professeur ou chargé de cours qui ne serait pas en mesure de respecter momentanément ces délais doit en aviser ses étudiants. »

### **Rôles de l'étudiant :**

De son côté, l'étudiant assume ses responsabilités quant à la prise en charge du développement de sa formation. Il s'en approprie les objectifs, se fait et réalise un plan de travail pour les atteindre et satisfait aux exigences (lectures, travaux, coopération) requises dans ce cours. Il doit évaluer l'enseignement et le cours avec objectivité.

De plus, il prend l'initiative de rencontrer individuellement le professeur au besoin. Bien sûr, ces rencontres professeur-étudiant ne peuvent avoir pour objectif de compenser l'absence au cours. L'étudiant ne peut utiliser son cellulaire ou autres équipements électroniques à l'intérieur d'un cours, à l'exception du matériel prévu dans un cadre pédagogique.

Aucun enregistrement audio ou vidéo n'est permis sans l'autorisation écrite de l'enseignant. Le non-respect de cette directive pourra entraîner des sanctions telles que prévues par les règlements et politiques de l'UQAT en vigueur.